

LE PROJET DE TERRITOIRE

Liste des orientations

A - Encourager un développement solidaire et durable de notre territoire

① – Des actions concrètes pour un équilibre du territoire de la Côte d’Emeraude

Orientation A : Maîtriser le foncier pour un aménagement équitable de l’espace

Orientation B : Protéger et valoriser de façon raisonnée les patrimoines

② – Une offre de logement adaptée pour une meilleure qualité de vie

Orientation C : Assurer une mixité sociale et générationnelle dans l’offre de logement

Orientation D : Promouvoir une qualité environnementale de l’habitat

③ Une économie locale dynamique renforçant l’identité de notre territoire

Orientation E : Créer une identité basée sur le développement durable et mettre en place les moyens permettant de rendre le territoire attractif pour les entreprises

Orientation F : Favoriser la création et le maintien des emplois qualifiés et pérennes pour permettre notamment l’installation de jeunes ménages

Orientation G : Adapter le tourisme et les loisirs aux enjeux du développement durable

Orientation H : Promouvoir la diversification des activités agricoles et la valorisation des produits de qualité

Orientation I : Concilier le développement de la plaisance avec la protection du littoral

B - Promouvoir les conditions d’une citoyenneté accessible à tous

① – Du consommateur à l’éco-citoyen

Orientation J : Soutenir une alimentation saine en favorisant la vente directe de produits agricoles de qualité

Orientation K : Préserver et économiser la ressource en eau

Orientation L : Réduire le volume des déchets et mieux les valoriser

② – Un choix de services porteur de lien social

Orientation M : Favoriser des modes de déplacements adaptés à la demande

Orientation N : Soutenir les services de proximité et l’artisanat local

Orientation O : Favoriser les échanges et la cohésion sociale à travers les loisirs

Orientation P : Prendre en compte les besoins des populations spécifiques

③ – Des citoyens sensibilisés et acteurs de la vie locale

Orientation Q : Favoriser les comportements citoyens et éco-citoyens

Orientation R : Promouvoir les relations agriculteurs – population

Orientation S : Organiser la participation des citoyens